



Par **BRUNO AMABLE**

Retour sur le pacte budgétaire

L'Europe s'est installée dans un régime de stagnation économique : le PIB de la zone euro était, au premier trimestre 2012, au même niveau qu'au premier trimestre 2011 et il n'avait augmenté que de 0,1% pour l'Europe des Vingt-Sept. La croissance, qui était de 2,4% en rythme annuel au premier trimestre 2011, n'a pas cessé de ralentir depuis lors. La situation est plus préoccupante pour certains pays qui sont en récession, comme l'Italie, ou en chute libre, comme la Grèce (le pays a perdu plus de dix points de croissance depuis le début de la crise). Les conséquences sur le chômage sont immédiates. Le taux est de 11% dans la zone euro ; il est au-dessus de 20% en Grèce et en Espagne, de 15% au Portugal et en Irlande et même de 8% au Danemark, pays qui était cité en exemple lorsque, avant la crise, son taux de chômage dépassait à peine 3%. Les chefs d'Etat et de gouvernement de la zone euro ont signé en mars le « traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance », communément appelé « pacte budgétaire », dont l'application devrait avoir pour consé-

quence de contraindre fortement l'emploi de la politique budgétaire. On rappelle que ce traité aurait des règles concernant le déficit public dont la partie dite « structurelle », telle qu'estimée par la Commission européenne – c'est-à-dire le déficit qui s'établirait si le PIB était à son niveau potentiel dans une conjoncture normale – devrait se limiter à 0,5% du PIB. Pour la France, la Commission estime ainsi que le déficit structurel avant la crise, en 2006, était de 3,6% du PIB alors que le déficit public « conjoncturel » n'était lui que de 2,3% et satisfaisait donc les critères dits « de Maastricht ».

Le traité demande aussi que les contraintes sur la politique budgétaire soient inscrites « de préférence » dans la Constitution et prévoit un ensemble de lourdes sanctions quasi automatiques en cas de non-respect. Un groupe de macro-économistes européens issus de centres de recherches français (Observatoire français des conjonctures économiques, OFCE), allemand (Institut für Makroökonomie und Konjunkturforschung, IMK) et autrichien (Österreichischen Institut für Wirtschaftsforschung, Wifo) a effectué une prévision de croissance en supposant que le déficit structurel était ramené à 0,5% du PIB en 2006 et que, comme le prévoit le pacte budgétaire, la différence entre le ratio de la dette publique sur le PIB et la valeur limite de

60% était diminuée d'un vingtième par an. Le résultat est que la zone euro devrait connaître deux années de récession en 2012 et 2013, avec des situations différenciées selon les pays : croissance nulle en France mais aussi en Allemagne, récession marquée en Italie, au Portugal et en Grèce.

Il n'est donc pas étonnant que, dans ces conditions, la question de la croissance ait été au centre des discussions du sommet du G8 de Camp David. La stagnation voire la récession en Europe est en effet ce qu'on a manuscrit l'économie américaine qui, pour l'instant, à la différence de l'Europe, poursuit sa sortie de la récession. L'idée qu'il faudrait « compléter » le pacte budgétaire par des mesures favorisant la croissance pour « compenser l'austérité » est ainsi en train de devenir le nouveau sens commun. On pourrait cependant se demander si c'est véritablement la bonne façon d'aborder la question.

Pourquoi chercher des mesures de relance à seule fin de compenser l'impact négatif du pacte budgétaire ? Si le problème est que la

récession est aggravée par l'austérité budgétaire, le plus simple est de tenter de se débarrasser de ce qui est à l'origine du problème. Comme le rappelait une récente tribune parue dans *The Economist*, il y a une alternative à l'austérité, c'est moins d'austérité et même, pourrait-on ajouter, pas d'austérité du tout.

On se lasse à force de devoir le répéter, mais ce ne sont pas les déficits publics qui sont responsables de la crise. Avant 2008, l'Espagne et l'Irlande avaient un excédent budgétaire et le solde structurel primaire de l'Italie était positif et même supérieur à celui de l'Allemagne. De plus, les règles prévues par le pacte budgétaire n'ont aucune justification strictement économique (pourquoi l'Etat ne s'endetterait-il pas pour investir ?) et vont empêcher l'application d'une politique budgétaire discrétionnaire pourtant utile en cas de ralentissement de l'activité. Le pacte budgétaire ne servira qu'à imposer, par des moyens non démocratiques, des « réformes structurelles » que les populations européennes refusent probablement si on leur demandait leur avis. C'est bien pour cela qu'on ne le leur demandera pas.

Bruno Amable est professeur de sciences économiques, université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, membre de l'Institut universitaire de France.

ÉCONOMIQUES